



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sourds et malentendants

Question écrite n° 15790

Texte de la question

M. Claude Gaillard appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les nombreuses attentes de parents d'élèves déficients auditifs. La surdité reste un handicap mal appréhendé de nos contemporains ; invisible, elle est essentiellement un obstacle à la communication. Or les moyens de communications actuels, justement, sont fortement orientés vers le visuel et sont à ce titre une chance pour les jeunes sourds et malentendants. Aussi espèrent-ils une évolution dans ce domaine : les cabines téléphoniques publiques (au moins celles ouvertes aux personnes handicapées) ne pourraient-elles être également dotées d'écrans, le minitel étant le téléphone des sourds et malentendants ? D'autre part, le sous-titrage télétexte ne pourrait-il pas être davantage répandu à la télévision, au moins sur les chaînes du domaine public dont ce pourrait être logiquement une des priorités ? Cela permettrait un accès plus facile aux informations et aux documentaires, limitant ainsi l'obstacle formé par la surdité à l'épanouissement intellectuel et culturel. Corrélativement, les déficients auditifs attendent davantage de développement de l'interprétariat en LSF et de sa prise en charge, notamment dans les démarches de la vie quotidienne. Par ailleurs, sur le remboursement des prothèses, on regrettera la prise en charge (de façon incomplète) d'une seule prothèse après 16 ans alors que deux sont souvent nécessaires. Il demande donc quelles mesures sont prévues afin de répondre à ces nombreuses attentes en faveur d'une citoyenneté à part entière.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention sur les attentes des parents d'enfants sourds notamment en matière de communication. Le développement insuffisant des services d'interprétariat, des installations combinées du Minitel ou de la télécopie, du sous-titrage télétexte, de la langue des signes française (LSF) ainsi que le remplacement très partiel des prothèses auditives après seize ans sont des problèmes auxquels sont confrontés les déficients auditifs et leurs familles. Le Gouvernement est conscient des difficultés importantes que rencontrent les personnes sourdes dans leur vie quotidienne et qui se trouvent aggravées par les effets de l'évolution accélérée des modes de communication. C'est la raison pour laquelle il a confié à Mme Dominique Gillot, députée du Val-d'Oise, une mission d'analyse et de propositions sur ce sujet afin d'étayer de nouvelles orientations de la politique gouvernementale pour une meilleure insertion des sourds dans la société. Un volet de ce rapport qui vient d'être remis est consacré à l'enseignement et l'éducation des jeunes sourds. Sans attendre la mise en oeuvre de certaines propositions de ce rapport, des améliorations des conditions de vie des personnes sourdes devraient déjà découler de la mise en place d'une formation d'interprète en langue des signes française (LSF) à l'École supérieure d'interprétariat et de traduction (ESIT), dépendant de l'université de Paris-III, qui va permettre d'accroître de manière significative le nombre d'interprètes de qualité. Par ailleurs, 90 % des structures qui accueillent les jeunes déficients auditifs utilisent la LSF et l'enseignement de la LSF est dispensé de plus en plus par des enseignants sourds. En ce qui concerne l'expansion et l'amélioration du sous-titrage pour faciliter l'insertion des sourds, il convient de rappeler que de nombreuses émissions de télévision sont sous-titrées. Le centre Erasme, spécialisé dans le sous-titrage, créé au sein de l'Institut national des jeunes sourds de Paris, 254, rue Saint-Jacques, 75005 Paris, travaille activement en collaboration avec les chaînes de

télévision pour développer ce procédé.

Données clés

Auteur : [M. Claude Gaillard](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15790

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 1998, page 3342

Réponse publiée le : 2 novembre 1998, page 6031